

---

Adresse de la société populaire de la commune de Lure (Haute-Saône), lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de la commune de Lure (Haute-Saône), lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 86;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_21906\\_t1\\_0086\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21906_t1_0086_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

des traîtres qui parlaient sans cesse de probité, de justice et de vertu, et qui n'employaient ce langage que pour devenir des seconds Cromwel. Quoi ! Ces scélérats avaient-ils pu oublier que l'idole de la nation est la liberté ? Qu'elle abhorre trop les tyrans pour laisser un seul jour leur audace impunie ? Représentans, gloire immortelle vous soit rendue ! C'est à votre énergie, à votre haine pour la tyrannie que le peuple doit son salut. Continuez à frapper sans pitié les conspirateurs, les intrigants, les ambitieux et les agitateurs, et comptez sur le zèle, le courage et l'amour des citoyens de ce département. Ils chérissent la révolution, bénissent vos glorieux et pénibles travaux et jurent entre vos mains de vivre ou mourir avec vous pour assurer le triomphe de la liberté et de l'égalité. Vive la République ! Vive la Convention !

MEURIEZ fils, FERREOL, GUILLON (*présid.*).

n

[*La sté popul. de la comm. de Lure* (1), à la *Conv.; Lure, 20 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

Déjà nous fûmes saisis d'indignation lorsque des mains parricides osèrent se lever contre la Convention nationale. Et chacun de nous a envié le sort du brave Geoffroy. Mais ce qui a mis le comble aux sentimens d'horreur dont nous sommes pénétrés, c'est d'avoir vu la scélérate se cacher sous le masque de la vertu la plus pure et du dévouement le plus sublime à la cause du peuple, pour méditer l'absurde projet de lui forger de nouvelles chaînes et tenter de poignarder ses vrais représentans.

Il n'est que votre énergie, braves républicains, qui ait pu égaler ce sentiment profond. La justice prompte et sévère des représentans du peuple nous a prouvée qu'elle était réellement à l'ordre du jour et qu'une nation qui pouvait compter sur une surveillance aussi active pourrait même se passer des victoires que nos héros remportent journellement sur les despotes et leurs vils satellites, pour assurer à jamais le triomphe de la loyauté des mœurs et de la liberté.

Restez donc à votre poste, braves et généreux républicains. Continuez à écraser tous les partis, à punir tous les traîtres, à détruire tous les ennemis de la liberté. Ce n'est qu'après avoir purgé l'humanité de tous les monstres qui la déshonorent, que vous pourrez et qu'il vous sera loisible de jouir du repos. Le monde entier vous contemple, et ce n'est qu'après lui avoir donné la paix et le bonheur que vous pourrez jouir de sa vénération. Telle est votre tâche, telle est votre récompense, vous saurez remplir l'une et mériter l'autre.

C. MARTELET (*secrét.*), DEMESY (*secrét.*)  
et une signature (*du présid.*) illisible.

(1) Haute-Saône.

(2) C 316, pl. 1267, p. 6. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 3 fruct. (suppl<sup>l</sup>).

o

[*La sté popul. et montagnarde de Tours* (1), à la *Conv.; Tours, 23 therm. II*] (2)

Représentans du peuple,

Le nouveau Cromwel ne pouvoit espérer de régner qu'en substituant la terreur à la justice, qu'en mettant le crime à la place de la vertu. Pour assouvir son ambition il lui falloit comprimer la liberté en empoisonnant toutes les sources de l'opinion publique. Trop longtems ce tyran a abusé d'une réputation usurpée. Trop longtems il en a imposé à toute la France par une criminele audace.

C'est sous la verge despotique de ce scélérat que le peuple a vu changer sur tous les points de la République ces administrations. Les choix pouvoient-ils être bien purs lorsque la voix des patriotes étoit étouffée ? L'influence funeste du Catilina moderne n'a-t-elle pas fait entrer dans les divers fonctions publiques des hommes corrompus ou susceptible de l'être, après en avoir écarté les vrais patriotes, les hommes de 1789, ces colonnes inébranlables de la révolution, enfin ces hommes courageux dont il craignoit que l'énergie renversât ses projets populicides ?

Représentant, nous sommes fondés à concevoir ces craintes, mais l'énergie avec laquelle vous avez reconquis la liberté en abattant le tyran et ses satellites, assure pour jamais au peuple l'intégrité de ses droits. Vous avez régénéré le gouvernement. Eh bien, ce n'est pas assez. Il faut en retremper tous les rouages. Décrêtez la régénération de toutes les administrations de la République. Cette opération salutaire peut s'effectuer sans aucune secousse dangereuse. Vous la confierez à des hommes purs et vous trouverez dans votre sagesse ainsi que dans votre attachement invariable aux principes un mode d'épuration qui consilie les droits inaliénables du peuple dans le choix de ses magistrats avec le gouvernement révolutionnaire, qui ne doit cesser qu'avec l'annéantissement de tous les ennemis de la liberté et de l'égalité.

Mandataires du peuple, encore une fois vous aurez bien mérité de la patrie.

LANNIER-ESTIVAL (*ex-présid.*), BENEVENT (*secrét.*),  
DERRÉ (*secrét.-expéditeur*) (3).

p

[*La sté popul. de Lauzerte* (4), à la *Conv.; s.d.*] (5)

Citoyens représentans,

Nous avons appris en même tems l'infâme trahison et la juste punition de Robespierre et

(1) Indre-et-Loire.

(2) C 316, pl. 1267, p. 7. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 3 fruct. (suppl<sup>l</sup>).

(3) En mention marginale : renvoi au comité de salut public.

(4) Lot.

(5) C 316, pl. 1267, p. 8. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 3 fruct. (suppl<sup>l</sup>).